**Compte rendu du CTEP du 23 mai 2019**

**Présents**: H. IHADDADENE O. LAPERRIERE V. MOREL

**A l’ordre du jour de ce Comité technique d’établissement public figure :**

## Point unique de consultation :

## Evolution de l'organisation de l'INPI relative à la diffusion et la valorisation des données PI et RNCS

**En préambule**, la CGT demande d’une part, qu’un point d’information sur le nouveau statut figure à l’ordre du jour du CTEP du 11 juin, d’autre part, le dossier présenté ce jour évoquant à la fois l’organisation du Département des données, la suppression d’un service et le repositionnement des agents au Département des données, notre syndicat demande au nom des élus du CTEP, que le vote soit scindé en deux, les réajustements au niveau du Département des données n’ayant pas les mêmes incidences que la suppression d’un service.

Le Directeur Général déclare comprendre la position des OS mais préfère conserver ce qui correspond à « l’esprit de l’évolution », « c’est une évolution globale, il n’y aura donc qu’un seul vote ».

**Suit ensuite** la présentation de l’évolution de l’organisation des services des données PI et RNCS :

I – Présentation des missions et de l’organisation des directions en charge de la diffusion et de la valorisation des données.

II – Présentation des objectifs de la nouvelle organisation dédiée à la diffusion et valorisation des données PI et RNCS.

III – Evolution de l’organisation des directions en charge de la diffusion et de la valorisation des données PI et RNCS.

IV – Impacts en termes de RH.

La mise en œuvre de l’évolution dans cette organisation se fera au 1er septembre 2019 :

* Deux services plus homogènes que précédemment au sein du Département des Données : Examen et Valorisation des Données.

Ainsi, 45 personnes seront rattachées au service de l’Examen et 39 personnes seront rattachées au service de la Valorisation des données. Chaque service comptera dorénavant trois pôles.

* Lab INPI : deux personnes au démarrage. Le recrutement d’un chef de projet innovation et stratégie est en cours et une feuille de route précise a été mise en place sur le volet Intelligence Artificielle comme sur le volet Etudes. Un quatrième poste devrait être ouvert pour renforcer l’équipe.

La CGT interpelle le Directeur Général sur le départ de la personne qui pilotait le Service de la Prospective, illustrant un aveu d’échec et l’impréparation du Plan Stratégique ((la présentation du projet n’avait d’ailleurs jamais été faite auprès des élus du CTEP et le périmètre et les activités étaient restés très flous). La personne embauchée pour mettre en route le service de la Prospective s’est plus occupée des activités de l’OPI que de la partie Intelligence Artificielle qui demeure aujourd’hui une coquille vide.

La CGT fait savoir à la Direction qu’elle attend de ce CTEP plus de clarté sur le sujet du Lab notamment, car à ce jour la situation est très inquiétante et génère beaucoup de stress chez les agents qui ont déjà subi diverses réorganisations.

Notre syndicat rappelle que les OS ont déjà alerté la Direction lors d’un CHSCT sur la souffrance des agents de l’OPI. Ces derniers ne veulent pas rester à la DPSI et sont contents d’aller au Département des données mais cela ne résout pas la problématique de l’organisation, ni celle de la suppression de l’OPI.

La CGT demande le maintien de l’activité de l’OPI dans sa forme actuelle avec le rattachement au Département des données car cela a du sens ; notre organisation refuse qu’un service soit supprimé sans aucune raison objective.

La CGT émet un doute quant à la véracité du discours tenu en CTEP et la réalité de ce qui se passera lors du repositionnement. Pour notre organisation, il est impératif de se donner les moyens de réussir le passage à l’IA mais il convient d’être clair avec les agents concernés. La Direction semble dire que ces deux agents conserveront la même activité. Mais ce n’est pas ce qu'ils ont compris.

Notre organisation interpelle le Directeur général sur la santé physique et mentale de ces agents en souffrance lui indiquant que sa responsabilité pénale est engagée. A ce jour, les deux agents sont réticents car leurs missions ne sont pas claires et le projet ne donne que peu de visibilité.

La CGT demande que les agents puissent connaitre les fiches d’impacts d’une telle réorganisation afin d’avoir une vision précise des perspectives et de l’impact RH, ce qui n’est pas le cas aujourd’hui.

Le Directeur des Ressources Humaines rappelle que ces deux agents n’ont pas vocation à faire le travail de la DSI. Ils travailleront sur des prototypes d’intelligence artificielle qui auront vocation à être maintenus par la DSI. Ces agents n’ont pas vocation à faire du développement. Or, il sait que c’est une de leur crainte

**Les organisations syndicales votent unanimement contre le projet d’évolution de l’organisation de l’INPI relative à la diffusion et la valorisation des données PI et RNCS.**

Le CTEP sera convoqué à nouveau sur ce point en application de l’article 48 du décret n°2011-184 relatif aux comités techniques dans la fonction publique.